Seloncourt Dynamique et Solidaire

Des idées, des actions pour une alternative de gauche et écologique

Le bulletin n° 22 de l'association

*Depuis août 2008, **l'Association Seloncourt Dynamique et Solidaire** vous fait part de son action au sein de l'opposition municipale.*
*Nous comptons aujourd'hui **5 élus au conseil municipal et 1 à PMA**. Certes minoritaires au sein du conseil, nous sommes toujours déterminés à défendre nos idées qui d'ailleurs progressent : mise en place d'un groupe de travail sur les **pistes cyclables**, réflexion sur le **marché** hebdomadaire…*
*Lors de la dernière campagne municipale, notre programme faisait une grande part à **l'écologie** et promouvait une façon de gérer la commune par **la concertation, l'écoute et la solidarité**. Nous continuerons notre action avec ces valeurs. Déjà se profilent d'autres combats:*

- *le **retour à la gestion publique de l'eau**, projet voté par PMA en novembre 2013 et remis en cause par la nouvelle majorité,*
- *les **tarifs du périscolaire** dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,*
- *les **jardins partagés**,*
- *une autre façon de vivre ensemble la ville : de l'organisation de la circulation à une **vision à long terme** de **l'urbanisme** prenant en compte **le développement durable.***

Dans sa dernière publication, la majorité municipale dénonce le désengagement de l'État dans le financement des communes. Est-ce à dire que la promesse de ne pas augmenter les impôts est déjà remise en cause ?
*La situation financière de la commune a toujours été un argument de campagne ne souffrant aucune critique. Pourquoi cette gestion exemplaire n'a-t-elle pas pu (ou su) anticiper une baisse de recettes imposée par le contexte économique actuel ? Ainsi, des investissements de prestige du centre-ville, qui s'en trouverait parait-il embelli, il ne reste que l'essentiel ...**payer la facture !***
Vous vous interrogez sur la pertinence des choix de la municipalité ?
Vous voulez simplement être informés et agir ?
Nous vous invitons à visiter notre site internet seloncourt.net et à nous contacter.
Plus nous serons nombreux et plus nous serons entendus.

Mort annoncée de la Patriote

La plus ancienne salle de sports de la commune va disparaître. Depuis la rentrée de septembre, toutes les associations qui occupaient ces locaux ont été «délocalisées», soit dans la salle de sports, soit dans la salle de réunion Louis Bonnot.
Raison invoquée lors du conseil municipal du 24 juin dernier : réfection…des toilettes.
Après 2 mois de vacances, rien n'a bougé !
La danse Coryphée, la Maison Pour Tous, la Danse Country utilisaient ce local adapté à leurs besoins. La salle de sports est maintenant **saturée** et la salle L. Bonnot **inadaptée** : pas de vestiaires, pas d'équipements, plafond bas, résonance, sol non approprié, pas de rangements, pas de tapis …
La Patriote sera rasée pour de prétendus motifs **économiques :** moins de surface pour la commune donc moins de coûts d'entretien, mais **moins de surface au service des associations**.
Voilà cette «gestion en bon père de famille» qui revient. Dommage qu'elle n'ait pas été appliquée au problème du chauffage de l'école de Berne, chauffée, été comme hiver et qui attend encore d'être résolu.
Et c'est ainsi que **200 m^2 échappent aux associations** pour économiser les supposés 15 000€ d'entretien par an, alors que 40 000€ sont nécessaires pour la démolition.
La salle de la patriote sert aussi et depuis toujours, aux écoles Louise Michel et Marcel Levin pour leurs activités sportives et d'éveil. Elle est le lieu idéal par sa proximité pour les ateliers du périscolaire.
Il est impensable de détruire cet équipement parfaitement adapté aux besoins des écoles, des associations et des nouveaux rythmes scolaires.

L'eau à PMA : le retour en gestion publique remis en question

L'eau est un bien commun de l'humanité. Son accès et son retraitement représentent un service dû à chacun. En France, la gestion de l'eau est placée sous la responsabilité des élus communaux ou intercommunaux. Certains pays voisins, la Suisse par exemple, pourtant peu suspecte de « dérive antilibérale », ont inscrit dans leur constitution l'obligation d'une gestion publique de l'eau et de l'assainissement, excluant ce service du domaine marchand.

Le cas du Pays de Montbéliard

La gestion publique a été abandonnée en 1993 pour être confiée à une entreprise privée, Véolia.
Le coût du m^3 d'eau a, depuis, fortement augmenté.
L'entretien du réseau a été gravement négligé.
En France, la loi spécifie que « ***les taxes payées par les usagers de l'eau ne peuvent être affectées à un autre usage que l'eau ».*** Or**,** le contrat de délégation de service public passé avec Véolia comprenait le paiement par l'entreprise à PMA d'une sorte de «ticket d'entrée», assorti d'une augmentation du prix de l'eau pour les usagers afin de se rembourser !
Avec cet argent, les communes ont construit des bâtiments (le siège de PMA par exemple), et ce sont les usagers qui ont payé ce « ticket d'entrée » sur leur facture, et non pas Véolia.
Depuis 2010, des études précises ont démontré l'intérêt d'un retour en régie publique :
- **meilleure maitrise des coûts**, (des statistiques Européennes montrent que le prix du mètre cube est 27% plus cher quand le service est confié au privé).
- **importants moyens retrouvés pour l'entretien** des réseaux : à PMA, de l'ordre de 6 à 7 millions d'euros par an, soit un gain de 40 millions d'euros en 6 ans.

Le retour en régie a été voté par une large majorité d'élus de PMA, (51 pour, 13 contre, 4 abstentions), **en novembre 2013, pour une mise en œuvre en février 2015.** Ce sujet était si important, et les études si convaincantes, que les habituels clivages politiques avaient été dépassés. La majorité des élus de PMA, de droite et de gauche, s'était accordée sur ce **projet d'intérêt général.**

Le retour en régie publique est menacé:

Le groupe d'élus SDS (Christian TOITOT, **Béatrice ROCH, Alain SAVORGNANO**, **Sylvie WERNY, Denis TISSERAND)** a déposé au Conseil Municipal du 27 mai 2014 une motion défendant le retour en régie publique conformément à la décision votée par les élus de PMA. Cette motion n'a pas été débattue, Mme le Maire l'ayant retirée **arbitrairement** de l'ordre du jour en début de conseil. Ainsi n'a-t-il pas été possible à Seloncourt que chaque élu se prononce personnellement sur ce sujet.

Les avantages d'une régie municipale

- Le prix du service de l'eau est inférieur de 25% à 45% (en moyenne 27%).

*- La perte d'eau par fuites s'élève entre 3 et **12%** contre 17 **à 27%** en gestion privée.*

- Le principe de gestion publique est de fonctionner à l'équilibre.

- Les gains d'exploitation et de productivité profitent directement à la collectivité et non pas à des actionnaires.

*- Les domaines de compétences sont clairs : les réseaux, appartiennent **déjà aux communes,** l'entretien est à leur charge et ce sont vos élus qui décident du prix du service.*

En 10 ans, plus de 300 communes sont passées d'une gestion privée à une gestion en régie publique : Paris, Grenoble, Rouen, Cherbourg…

Chronologie

- ***1992 :*** *Signature du contrat de délégation de service public avec Véolia.*
- ***1995 :*** *loi interdisant toute délégation de service public de plus de 20 ans. Elle s'applique aux contrats antérieurs.*
- ***2010-2014 :*** *phase **d'étude approfondie** mobilisant des cabinets extérieurs pour les aspects financiers, techniques et juridiques du contrat.*
- ***15 novembre 2013 :*** *le Conseil communautaire choisit le mode de régie le plus favorable aux usagers.*
- ***Février 2015 :*** *fin de la période légale de délégation de service public signé entre PMA et Véolia.*

Pour la défense du service public, soyez vigilant et, le moment venu, avec nous, mobilisez-vous !

Sécurité autour de l'école de Berne

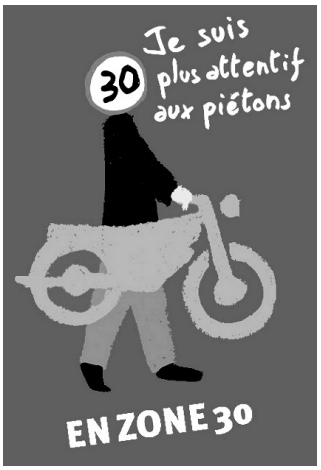

Le Vivre à Seloncourt n° 53 a présenté le projet d'aménagement du carrefour de l'école de Berne. Ce tronçon, trop rapide, génère régulièrement des accrochages. Le risque pour le piéton ou le cycliste est bien réel.
La vitesse excessive et un comportement non adapté en sont les causes principales.

Un feu tricolore, même dit « intelligent », n'est pas capable de modifier la conduite d'un automobiliste pressé. Il est même fort probable que celui-ci accélère pour tenter de passer à l'orange ou qu'il reparte de plus belle après avoir été contraint par un arrêt forcé.

Le programme des municipales de la liste SDS mettait l'accent sur l'intégration des cyclistes dans le plan de circulation.
Les études montrent que dans les villes où le partage des voies de circulation a été réalisé, les habitudes se modifient.

La présence de marquages, signalisations spécifiques, espaces aménagés sur les voies, jusque-là exclusivement réservés à l'automobiliste, font prendre conscience à chacun qu'il n'est pas le seul utilisateur de cet espace public.

Plus il y a d'espaces aménagés pour les cyclistes et les piétons, plus il y a de cyclistes et de piétons, plus les automobilistes s'adaptent à leur présence, deviennent cyclistes eux-mêmes et, de fait, adaptent leur comportement au volant.

Plutôt que l'installation de feux dits « intelligents » vers l'école de Berne qui n'apporte qu'une réponse « répressive », nous aurions préféré la création d'une zone 30, **plus sûre et moins chère**.

Il est préférable, pour la sécurité des enfants, que la vitesse soit limitée pour tous à 30 km/h devant une école plutôt qu'à 50 km/h en accélération quand le feu est vert.

Une station d'essence baladeuse

Sur les plans présentés aux habitants proches du chantier Intermarché, la station service était positionnée **derrière le garage Dufour.**

Finalement, elle a été construite **le long de la rue Leclerc.**

Pourquoi a-t-elle été réalisée ailleurs que le prévoyait le permis de construire ?

Un permis de construire modificatif aurait été accordé.

Pourquoi les riverains n'en ont–ils pas alors été informés ?

La nuisance occasionnée aux résidents est importante au point qu'un propriétaire, gêné par l'emplacement des évacuations de gaz **sous ses fenêtres** s'est résolu à **vendre sa maison.**
Qui voudrait d'un tel voisinage ?

Le seul acquéreur possible a été Intermarché, qui lui en a imposé le prix, bien en dessous du marché.
Cette maison sera détruite.
Elle fera place à une station de lavage. Ce qui ne manquera pas de générer d'autres nuisances envers de nouveaux voisins.
Nous ne pouvons croire que cette **manipulation** n'ait pas été **planifiée** et les habitants du quartier **volontairement trompés !**
Lors du Conseil Municipal du 24 juin 2014, nous avons posé la question à Mme le Maire. À cette date, le gros œuvre de la station était terminé. Les travaux s'étaient déroulés au vu de tous depuis plus de 15 jours. Il nous a été répondu qu'il n'avait pas été possible de rencontrer les responsables, (Intermarché à Hérimoncourt !), ni de faire vérifier par les services la légalité de ce tour de passe-passe !

Circulez, il n'y a rien à voir !

*Introduites dans le code la route par le **décret du 29 novembre 1990**, les zones 30 délimitent des secteurs de la ville où les véhicules ne peuvent dépasser la vitesse de 30 km/h. Sont concernés tous les secteurs où «la vie locale est prépondérante» : quartiers commerçants, scolaires, résidentiels, mixtes,…*
A 30 km/h, 13 m environ suffisent pour s'arrêter en cas d'urgence au lieu de 28 m à 50 km/h.
A 30 km/h, notre champ visuel fonctionnel est plus large, ce qui permet d'établir un contact visuel avec les autres usagers et augmente ainsi les chances d'éviter un piéton.
En cas de choc avec un piéton, la probabilité de tuer le piéton est de 100% à 70 km/h, entre 50% et 80% à 50 km/h et chute à 10% à 30 km/h.
*Cette vitesse permet une **cohabitation** dans de bonnes conditions de **sécurité** entre les **véhicules motorisés** et les **vélos** sur la même chaussée. Elle permet également aux **piétons** de traverser la voie en tout point, dès lors qu'ils se situent à plus de 50 mètres du passage piéton le plus proche.*

Les nouveaux rythmes scolaires à Seloncourt : le minimum du minimum

Seloncourt se trouve être une des villes du Pays de Montbéliard avec les ressources par habitant les plus importantes. Mais l'adjoint aux finances « pleure » souvent le manque de moyens de la ville. De ce fait, les dépenses de fonctionnement sont rationnées au maximum.
La mise en place des nouveaux rythmes scolaires en est un autre exemple. Les activités périscolaires sont plus que réduites. À la fin des cours, de 15h45 à 16h30, les enfants des écoles primaires de Seloncourt ne pourront pas s'inscrire dans des activités éducatives ou de loisirs comme dans de nombreuses villes alentours.
Rien n'a été prévu ! Économies ! Économies !
Problème : l'État va verser cette année 50 € par élève soit, pour 500 élèves, 25 000 €.
La CAF versera 54 € par élève, soit 27 000€. Ce n'est pas rien ! De plus, les parents qui laissent leur enfant en fin de journée, entre la fin des cours et 16h30 devront payer !
Encore une fois Seloncourt se fait remarquer par sa haute considération pour les enfants des écoles. Un budget prévisionnel a-t-il été fait? Si oui, il doit être communiqué aux élus et aux parents d'élèves.
Partout en France, des activités périscolaires éducatives sont proposées. A Seloncourt, c'est trop cher !
Il a cependant été possible d'investir 4 millions d'Euros pour la rénovation du centre ville.
Investir pour la réussite de nos enfants en mettant gratuitement à leur disposition des moyens de se cultiver, de faire du sport, de se divertir… ne serait-ce pas plus profitable ?
Pour notre part, nous le pensons.

Bâtiment ex-Senger, rue Viette.

Résumons :

- Vendu en 2008 à la commune (avec un financement de l'Établissement Public Foncier du département), le projet de réhabilitation est ensuite confié à Century 21, qui prévoit la construction de 8 appartements et 2 cellules commerciales.

- De plus, le secteur change de classification sur le Plan d'Occupation des Sols (POS alors en vigueur) afin de permettre la réalisation de plus de logements, faisant fi du manque de places de parking dans cette zone.

- Pour faire bonne mesure, la commune, après avoir cédé l'immeuble au prix auquel elle l'avait acquis, s'engage à acheter les 2 futures cellules commerciales.

- L'opération est donc sans risque, et presque sans coût, pour le promoteur.

Et pourtant, depuis 6 ans, rien ne bouge.

Six années qui coûtent cher aux finances de la ville !

Des questions se posent :

– Pourquoi, en cœur de ville, un immeuble appartenant à la commune est-il resté sans affectation ?

– Pourquoi, à ce jour, les travaux n'ont-ils toujours pas démarré ?

– Quels liens, et quelles ententes, unissent les parties ?

– Quand la promesse d'un démarrage rapide des travaux, entendue lors des 3 dernières cérémonies des vœux, sera-t-elle tenue ?

> *« Si tu bois l'eau de la vallée, respecte les lois de la vallée. »*
> Proverbe Tibétain

Pour être informé de l'actualité seloncourtoise, apporter et défendre vos idées et participer, adhérez à *l'Association Seloncourt Dynamique et Solidaire*.

Contactez nous par courrier ou depuis notre site ***www.Seloncourt.net*** ou par email, asds@seloncourt.net

Cotisation, 15 € à adresser à : A.S.D.S. 18, rue de l'Espérance 25230 Seloncourt

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Tel : **E-mail :**

Rédaction *: Béatrice Roch, Sylvie Werny, Michèle Patois, Angéline Leroy, Fabrice Bertossi, Nicolas Pouret, Alain Savorgnano, Denis Tisserand, Christian Toitot, avec également le concours d'autres membres de l'association.*